

Séance No 2 du Conseil général

du jeudi 18.10.2007, de 19:30 à 20:25,
dans la salle de gymnastique de St-Romain

Présents :

Président Marco AYMON

Secrétaire Rita BONVIN

Présents Béatrice AYMON, Alexandre BLANC, Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Gilles CHABBEY, Patrice CHABBEY, Daniel COTTER, Clément CRETТАZ, François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, James GAILLARD, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

Excusés Christophe AYMON, Sophie BETRISEY, Patricia CONSTANTIN.

Conseil municipal Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY, Nicole BONVIN, Philippe JUILLARD, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

DEBATS

2	100.02	Conseil général

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Le Président indique que cette séance, bien que sans point de décision à l'ordre du jour, a été maintenue afin de protocoler les éventuels "Divers".

Le Président précise que les présentations prévues par la municipalité (dossier Maulin Montagnes Participations, projet des places de St-Romain et de la piscine d'Anzère) seront effectuées après la clôture de la séance plénière afin que le public puisse également y prendre part.

Le Président mentionne également la rencontre informelle du 4 octobre entre représentants du Conseil général et la municipalité, séance durant laquelle tous ont pu constater le climat délétère régnant au sein du Conseil communal.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 27 conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 14.06.2007.
4. Divers.

L'ordre du jour est adopté sans remarque.

3. Approbation du PV de la séance plénière du 14.06.2007

Patrice CHABBEY relève l'erreur suivante dans l'antépénultième paragraphe des Divers : il fallait lire : *Le Président de commune indique que le budget 06-07 a été accepté ce jour*, et non le budget 07-08.

Le procès-verbal est accepté avec cette rectification.

4. Divers

Nicole JOLLIEN, Hervé SCHILD, Daniel COTTER, Gabrielle BOLLE, Gino MORARD, Patrice CHABBEY, Béatrice AYMON, Marco AYMON et François DARBELLAY annoncent une intervention dans les « Divers ».

Nicole JOLLIEN, au nom du groupe EC, demande si l'audit de Télé Anzère SA, débuté en décembre 2006 et annoncé pour juin 2007 par la municipalité, a été finalisé et si l'on peut en prendre connaissance.

Le Président de commune : l'étude et les réflexions sur les différents éléments afin de pouvoir mener un audit complet et réfléchi ont demandé plus de temps qu'on ne l'imaginait. Il fallait tout d'abord faire des visions locales afin de comparer ce qui a été adjugé dans les devis et ce qui a été installé. Aujourd'hui l'audit est finalisé et, sur décision du Conseil d'administration, sera présenté le 27 octobre prochain (assemblée générale) dans la rubrique « gestion ».

Daniel COTTER demande une précision sur l'ancien ou actuel directeur M. ROBYR.

Le Président de commune : la situation est stable, M. ROBYR est toujours en arrêt maladie, et ce depuis le 17 novembre 2006.

Patrice CHABBEY demande quels sont les derniers chiffres concernant Télé Anzère SA et quelles sont les mesures prises pour équilibrer les comptes de cette société.

Le Président du Conseil général renvoie Patrice CHABBEY à l'assemblée générale de Télé Anzère SA du 27 octobre prochain.

A bien plaisir, le Président de commune donne les chiffres suivants : pour le dernier exercice, le budget a été placé à hauteur de 4,2 millions de francs et le résultat est de 3,7 millions, avec une diminution du chiffre d'affaire d'environ ½ million. La partie technique sera assumée cet hiver encore par les trois délégués du Conseil d'administration ; par contre, une personne a été engagée depuis quelques mois pour l'administration et la gestion générale.

Patrice CHABBEY demande la réponse à sa question écrite au sujet de la SDA, envoyée en mars 2007.

Le Président de commune répond qu'elle est en cours d'élaboration.

Patrice CHABBEY demande où en sont les démarches de la municipalité concernant le moratoire et quand est-ce que le CG pourra en débattre.

Le Président de commune : L'échéance fixée par le Conseil communal échoit en février 2008 ; la commission est en place et travaille pour garantir ce délai.

François DARBELLAY revient sur la question posée par Alexandre BLANC lors de la séance plénière de décembre 2006 concernant le problème de la sécurité au centre de Botyre. Il relève que, malgré ce qui a été noté au PV, aucune personne adulte n'est présente pour assurer la sécurité des enfants.

Le Président de commune : il a été décidé de mettre la priorité sur la circulation en période du début de scolarité, avec le nouvel agent de police et deux personnes qui ont assuré pendant quelques semaines la circulation au centre de Botyre. Une séance est prévue prochainement avec le comité de l'Association des parents soit pour rétribuer un adulte, soit pour employer des adultes bénévoles, mais ces bénévoles n'ont pas été trouvés à ce jour par l'APA. Il relève la discipline actuelle des patrouilleurs scolaires et des élèves.

Alexandre BLANC demande à Serge AYMONT si la séance avec les services de l'Etat du Valais a donné des mesures constructives.

Serge AYMONT dit que la séance avait déjà eu lieu avant la dernière plénière, mais que les règles sont très strictes en matière de mesures (demande de feux de signalisation). Cet endroit est délicat à gérer. Le BPA a proposé de mettre l'arrêt de bus (montant) sur la route pour obliger les véhicules à modérer leur vitesse ; cette mesure a été jugée relativement contraignante et importante et la solution la plus adéquate est celle des patrouilleurs scolaires ; malheureusement le problème persiste pour les enfants de l'école enfantine, qui sont toutefois la plupart du temps accompagnés.

Alexandre BLANC estime que cet endroit est dangereux même hors des horaires scolaires et s'étonne que des mesures constructives n'aient pas été prises.

Didier PLASCHY demande où en est le projet de trottoir Luc-Botyre.

Le Président de commune explique que les travaux débuteront en 2008 pour la deuxième étape, depuis le café de l'Etoile jusqu'à la Roa du Dômo.

Didier PLASCHY demande où en sont les mesures d'économie d'énergie en matière d'éclairage public et si ces mesures seront élargies à tout le territoire de la commune.

Nicole BONVIN : des réducteurs de puissance ont été installés dans certains villages mais la vétusté des ampoules a tout d'abord nécessité leur changement, ce qui a été fait sur tout le territoire de la commune. Les projets prévus au budget 2007 sont en cours de réalisation. Le but est une économie d'énergie de l'ordre de 15-20% par réduction de l'intensité lumineuse entre 23 heures et 5 heures. Des statistiques ont été effectuées sur deux mois, et selon les secteurs, les économies varient entre 15 et 20%.

Suzie PARADIS ZUFFEREY, au nom du groupe PS, demande où en est le projet des Sénerettes, comprenant un centre commercial, des appartements protégés et une crèche communale.

Dominique SAVIOZ : la commission de construction de la crèche a travaillé en parallèle sur deux projets, l'un étant l'achat de locaux dans l'éventuel centre commercial de Botyre, aux Sénerettes. Un courrier avec délai à fin octobre a été adressé au comité de développement de ce centre commercial afin d'obtenir des garanties fermes sur la réalisation de ce concept en 2008. Passé ce délai de fin octobre, la commission s'orientera vers le projet de construction d'une crèche sur un terrain communal, au Champ de la Grange à Saxonne. Les démarches seront entreprises afin que les travaux puissent débuter en 2008.

Jacques BLANC précise que le projet de centre commercial relève d'une initiative privée et que la commune n'en est pas le maître d'œuvre.

Béatrice AYMON demande où en est le projet d'itinéraire didactique autour de St-Romain, dans le cadre de valorisation du patrimoine bâti.

Jacques BLANC : les démarches ont été entreprises, notamment avec un historien ; ce dossier n'a pas encore été conduit à terme mais sera poursuivi en 2008.

Clôture de la séance et salutations d'usage par le Président du Conseil général et le Président de la commune.

**LE CONSEIL GENERAL DE LA
COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Aymon Marc

La Secrétaire
Bonvin Rita

La séance officielle est suivie de la présentation de plusieurs dossiers et projets par la municipalité et les architectes concernés.

1. Projet Maulin Montagnes Participations (MMP)

Historique et information par le Président de commune Georgy BETRISEY

Avril 2005 : premiers contacts avec MMP. Un groupe de travail constitué de Martial AYMON, Stéphane PRODUIT, John CHABBEY, Raphy BETRISEY et Georgy BETRISEY, complété en 2006 par Marco AYMON et Roland CHABBEY planche sur toutes les contraintes liées à la réalisation d'un ensemble de résidences de tourisme à Anzère. De nombreuses séances avec les services concernés de l'Etat et de la commune ainsi que l'ARS ont été effectuées ces deux dernières années.

Aujourd'hui, nous aurions souhaité présenter un projet architectural du Hameau d'Anzère ; malheureusement la mise en corrélation des besoins des gestionnaires de résidence, ceux des commerciaux qui assurent la vente de ces appartements sur le marché européen et nos normes de construction ont nécessité de la part des architectes suisses et français plus de temps que prévu. La dernière séance de validation des plans d'appartement et de situation des chalets a eu lieu le 13 octobre dernier à Chamonix. Aujourd'hui même, deux membres du groupe de travail ont rencontré les autorités cantonales pour que soient confirmées les possibilités d'acquisition de terrains par le groupe Maulin et la vente de résidences de tourisme à des personnes domiciliées à l'étranger.

Si tous les signaux étaient au vert, les dossiers de mise à l'enquête de la première résidence de 600 lits, sise sur la crête, pourraient être prêts pour fin novembre et les travaux débuteraient au printemps 2008. La commune n'est pas sollicitée pour l'instant et le sera sûrement lors de la réalisation de la deuxième étape qui devrait se construire sur le parking de la Télécabine.

En 2007, quelques 25 appartements et chalets d'Anzère ont été revendus par leur propriétaire à des Suisses ; ce sont plus de 100 lits qui se sont refroidis. La réalisation de lits chauds est vitale pour notre station, pour ses infrastructures mais aussi pour toute notre collectivité.

La loi régissant la vente aux étrangers doit permettre, en zone touristique, de laisser à ces non domiciliés la possibilité d'acquérir sans contrainte des objets immobiliers si ceux-ci sont mis à disposition d'une structure de location. Le règlement des quotas et contingents que nous souhaitons mettre en place sur notre commune devra régir les zones affectées à la réalisation d'hôtels et de résidences de tourisme, et les compensations imposées aux acquéreurs de résidence secondaire strictement réservée pour leur propre utilité.

Jacques BLANC précise qu'un PAD concernant Alpins Chalets a déjà été accepté par le Conseil communal pour cette zone et qu'une modification sera nécessaire avant la mise à l'enquête de MMP.

2. Places de l'Hôtel et de la Pentecôte

Philippe JUILLARD, conseiller communal en charge du dossier, précise que les travaux n'ont pas encore commencé et qu'ils seront reportés au printemps prochain pour diverses raisons : durée des procédures pour l'homologation de ce genre de travaux, situation actuelle du génie civil et de la construction, risque de gel lors du test des conduites de chauffage, arrêt du chauffage pendant quelques semaines dans les bâtiments concernés. Tous les travaux seront donc regroupés au printemps.

Présentation du projet par le lauréat du concours M. Roland CHABBEY.

Actuellement, les soumissions sont rentrées ; le devis général est un peu plus élevé que l'enveloppe prévue et se monte à environ 470'000 francs, TVA y comprise.

3. Place du Pré de Sœurs

Selon le Président de commune Georgy BETRISEY, le projet est bien avancé mais pas encore définitif.

Présentation du projet par le lauréat du concours, M. Hervé SAVIOZ.

4. Piscine, wellness, fitness d'Anzère

Historique de la piscine ouverte par M. DEENEY.

Actuellement les promesses de fonds se montent à 1,2 million de francs, dont 700'000 déjà encaissés, ce qui montre l'intérêt des propriétaires. En 2006, la commune avait confirmé son soutien par un montant d'1 million de francs.

Informations complémentaires : un budget total est articulé autour de 7 millions de francs ; il sera également demandé à la commune le cautionnement d'un crédit LIM à hauteur de 3,4 millions.

Présentation du projet par M. ROBYR et M. FRACHEBOUD, du bureau Composit, lauréat du concours.